

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

en s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 AVRIL

LA REVISION

Chacun des commissaires a rendu compte des conditions dans lesquelles il avait été élu dans son bureau.

M. Michelin se déclare partisan de la revision et demande la réunion d'une Assemblée constituante chargée de rédiger un projet de Constitution qui serait soumis à l'approbation du pays.

La présidence de la République serait supprimée ; mais, pour le cas où elle serait maintenue, le Président ne saurait être nommé par le suffrage universel.

Les ministres devraient être choisis hors du Parlement.

M. Achard exprime une opinion analogue en spécifiant que la Constituante ne s'occuperait que de la revision.

MM. Labordère et Déandréis pensent qu'il y a lieu de modifier les lois constitutionnelles, mais en laissant au gouvernement le soin de choisir son heure.

M. Tony Révillon soutient la même thèse ; il ne veut pas qu'on accorde au gouvernement un délai trop considérable ; il est partisan d'une Assemblée unique et de la ratification des grandes lois par le peuple.

MM. Baihaut, Fernand Faure, Cordier et Bernard-Lavergne trouvent le moment mal choisi pour soulever une question irritante. Il ne faut pas ajouter au désarroi qui s'est produit dans le pays ; la revision ferait le jeu des ennemis de la République.

M. Mesureur est partisan d'une revision faite par une Constituante, mais d'accord avec le gouvernement.

M. le duc de Doudeauville dit que dans son bureau il a été nommé par 17 voix, toutes opposées à la forme du gouvernement actuel.

Il a rappelé que l'article 8 avait fait obtenir la majorité à la Constitution actuelle ; que M. Bocher, au congrès d'août 1884, en avait appelé au pays de l'abrogation de cet article qui permettait de changer la forme

du gouvernement sans faire une révolution ; que plusieurs propositions avaient été déposées dans le sens de la revision ; que lui-même en avait rédigé une qui n'avait pu voir le jour au dernier congrès par suite d'un incident de séance ; qu'elle était ainsi conçue : « Il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles et de consulter le pays » et que le pays manifestant qu'il était fatigué du régime actuel il fallait le mettre à même de dire : — Nous voulons rester en République ou revenir à la Monarchie qui, suivant loi, doit lui donner la prospérité, la concorde et la liberté.

La commission de la revision s'est réunie de nouveau hier mardi.

Elle a discuté le point de savoir si l'on devait faire appeler le président du conseil pour lui demander des explications.

M. Bernard Lavergne, rappelant que M. Floquet ne veut pas soulever la question de revision en ce moment, et, constatant que la grande majorité de la commission est d'avis de marcher d'accord avec le gouvernement, dit qu'il n'y a pas lieu d'appeler, quant à présent, le président du conseil.

M. Labordère, partisan de la revision, ne croit pas qu'il faille, dès à présent, soumettre à la Chambre un rapport concluant à cette revision. Il demande, quant à lui, la revision par une Constituante.

M. Baihaut considère que la revision est tout ce qu'il y a de plus grave.

N'est-ce pas fournir un thème aux plébiscitaires que de déclarer d'avance que la Constitution est détestable ?

M. Révillon voudrait demander au gouvernement : 1° à quelle date il pense pouvoir proposer la revision aux Chambres ; 2° s'il demandera la revision sur des points particuliers acceptés par les Chambres ou s'il proposera la revision intégrale.

M. Fernand Faure est de l'avis de M. Tony Révillon sur la nature des questions à poser au gouvernement. « Je comprends, dit-il, la situation de ceux de nos collègues qui ont promis la revision ; mais il s'agit

de savoir si elle est possible dans cette législation.

Il n'est pas possible de fixer d'avance une date fixe. Je ne crois pas que nous désarmerons nos adversaires en leur prenant la question de la revision. Quelle que soit la revision que vous feriez, ils la déclareraient toujours mauvaise par le seul fait que vous l'auriez accomplie.

M. Bernard-Lavergne propose de demander au président du conseil s'il n'est pas d'avis que la commission suspende ses travaux jusqu'à ce que le gouvernement ait déposé son projet de revision.

M. Michelin insiste pour qu'on fasse un rapport à bref délai, parce que la question de revision est posée depuis longtemps et qu'elle doit être résolue.

La commission décide d'entendre ultérieurement le président du conseil et de lui poser les questions indiquées par M. Tony Révillon.

Les étudiants de Paris réunis lundi en assemblée générale ont approuvé les démarches de leurs camarades auprès du gouvernement et ils ont suivi l'engagement pris par eux, déclarant s'abstenir momentanément de toute manifestation extérieure et considérant comme terminée la période d'agitation, l'immense majorité des étudiants de Paris ayant prouvé très nettement ses sentiments anti-boulangistes ; mais ils sont fermement résolus, au cas où les provocations se renouvelleraient, à prendre l'attitude énergique que réclame la situation.

Le président a lu les télégrammes d'encouragement adressés par les étudiants de province.

M. le docteur Ferroul est élu député de l'Aude. Afin de bien préciser le caractère de cette élection, on rappelle les termes de la déclaration par laquelle le Congrès radical socialiste de l'Aude avait adopté la candidature de M. Ferroul comme protestation contre la mesure qui frappe le général Boulanger, avec

mission de demander à la Chambre la réintégration du général Boulanger dans les cadres.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

L'itinéraire définitivement adopté pour le voyage de M. le Président de la République est le suivant :

Départ de Paris, gare d'Orléans, mercredi 25 avril, à neuf heures quarante du matin ; déjeuner en wagon ; arrivée à Limoges à trois heures cinquante-cinq soir. Le Président couchera à Limoges, qu'il quittera jeudi, à huit heures trente du matin pour arriver à Agen à une heure cinquante-cinq du soir.

Départ d'Agen vendredi après déjeuner, à onze heures, non plus par bateau, comme on l'avait décidé tout d'abord, mais par chemin de fer, le trajet par eau étant trop long ; arrivée à Marmande à onze heures cinquante, où aura lieu une réception. Départ de Marmande à midi vingt ; arrivée à La Réole à midi quarante. Le Président embarquera à une heure sur un vapeur de la Compagnie Gironde-et-Garonne et arrivera à Bordeaux à cinq heures, comme nous l'avons déjà annoncé.

M. Carnot séjournera à Bordeaux vendredi, samedi et dimanche. Il partira par la gare Saint-Jean lundi matin, à neuf heures trente, et arrivera à midi cinquante à Rochefort par la ligne des chemins de fer de l'Etat. Départ de Rochefort, mardi 4^{er} mai, à neuf heures du matin, pour rentrer à Paris, par la gare Montparnasse, ligne de l'Etat, à sept heures quatre du soir.

M. le Président de la République s'arrêtera quelques minutes aux Aubrais, à Châteaurox et à la Souterraine, pour recevoir à la gare les autorités du département.

LA TAXE MILITAIRE

Lorsque la Chambre discutait le projet de taxe militaire éclo dans des cerveaux fatigués de bien-être et affolés tout à coup

40 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE
L'Institutrice à Berlin
PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

Les trois petites Allemandes se mirent à sangloter et leur mère fut bien prête d'en faire autant.

— Vraiment, mademoiselle, finit-elle par dire, je n'aurais jamais cru que je pourrais aimer autant une Française. Que de fois, depuis le peu de temps que nous avons le plaisir de vous connaître, nous nous sommes dit avec mon mari : Quelle bénédiction ce serait pour nous de vous conserver ici ; nos filles seraient devenues de petites perfection.

— Frida est loin d'être parfaite, dit Giselle doucement.

— Mais je le deviendrai, si vous ne m'abandonnez pas ! s'écria la petite fille qui bondit de son siège et vint tomber comme une balle élastique entre les bras de son institutrice.

— Je ne vous abandonne pas, ma chérie, j'obéis à votre mère.

— Maman ! maman ! pourquoi se mêle-t-elle de nous ? Elle ne le fait que pour m'être désagréable, en vérité !

— Vous voyez que j'avais raison en vous assurant que Frida n'était pas parfaite, reprit Giselle, l'obéissance à sa mère est le premier des devoirs pour une enfant bien élevée.

— Je ne veux pas être bien élevée chez ma tante de Durcklein ! s'écria Frida dont les yeux flamboyèrent ; je m'y conduirai comme un vrai monstre pour me faire renvoyer au plus tôt.

— Alors votre mère vous mettra sans doute en pénitence.

Cette menace produisit sur la colère de Frida l'effet d'une douche d'eau glacée ; elle se calma promptement, mais ce fut pour éclater presque aussitôt en sanglots et répéter à qui voulait l'entendre qu'elle était la plus malheureuse des créatures.

Le lendemain, quand Frida s'éveilla, Giselle était déjà loin. Elle avait pris un train matinal pour épargner à son élève et à elle-même l'émotion des adieux.

Seule, la bonne Kreis-Directorin avait assisté au départ de la jeune fille.

— Je veux vous servir votre dernière tasse de café au lait, puisque vous le trouvez bon, lui avait-elle dit.

Ce n'était pas une tasse, mais une vraie jatte, en l'honneur des adieux sans doute.

Malgré son désir d'être agréable à son hôte, Giselle ne put qu'y tremper les lèvres, l'émotion

lui serrait la gorge. Encore une fois, l'avenir se présentait à elle sous les couleurs les plus sombres.

Qu'allait-elle devenir dans cette maison où elle ne comptait que des ennemis, privée de cette chère petite créature dont la tendresse mettait sans cesse un baume sur ses blessures ?

La route fut triste. Le paysage semblait avoir perdu tous ses charmes. Les petites maisons aux toits recouverts de briques jaunies ne souriaient plus dans les haublonnières.

Ce fut bien pis à l'arrivée ! Au moment où Giselle, qui était venue à pied depuis la gare après avoir laissé ses bagages à la consigne, franchissait la porte de l'hôtel, elle se trouva face à face avec une grosse nourrice portant dans ses bras un enfant couvert de broderies et de dentelles.

Il n'était pas plus beau pour cela, et Frida avait presque raison quand elle prétendait que le jeune baron d'Osterwald devait être un petit monstre.

— Tiens ! voilà justement la gouvernante de M. le baron, dit de son ton le plus insolent Dorothee qui accompagnait la nourrice.

Ainsi donc, Giselle était prévenue. C'était pour remplir ces infimes fonctions qu'elle était rappelée à Strasbourg et séparée de Frida.

Oh ! comme elle avait bien fait avant de revenir prendre le joug de s'arrêter quelques instants dans sa chère cathédrale ! Elle y avait pris son cœur à deux mains ; elle l'avait offert à Dieu en le

suppliant de le garder tout entier ; elle avait prié, elle avait pleuré, et Dieu avait répondu. L'esprit de force était entré en elle ; aussi quand elle se présenta devant la baronne, ce fut d'un visage impassible qu'elle reçut ses instructions hautaines.

Les yeux gris de la baronne semblaient vouloir la transpercer de part en part.

Comment ! elle n'entendra pas un cri de révolte, une plainte de cette âme qu'elle veut écraser ?

Non ! une lumière divine resplendit sur ce front. La foi a surmonté tous les maux, et le repos est descendu sur elle à la voix de la prière.

— Étrange fille ! pensa la baronne, je n'ai jamais rencontré rien de pareil jusqu'à ce jour.

— Je ne puis avoir confiance qu'en vous, parmi les gens qui me servent, tels furent les premiers mots adressés à l'institutrice.

Que d'ironie et de sarcasme sous cette apparence de compliment !

Giselle ne s'y trompa pas et attendit.

— D'ailleurs, il faut bien vous occuper à quelque chose. Wilhelmine et Bettina ont fait leur entrée dans le monde et s'occuperont bien peu d'études maintenant. Quant à Frida, la voilà pour un temps indéfini chez sa tante de Durcklein, car je me doute bien qu'elle aura grand-peine à s'en séparer. Ma sœur a une excellente institutrice anglaise. Frida ne perdra pas son temps là-bas.

d'économies injustifiables, ce fut, dans le pays, un immense éclat de rire auquel se mêlait à peine une pointe d'indignation. Même après le vote favorable de la Chambre, l'hilarité continua de dominer l'indignation. On se disait, en effet, que le Sénat n'accepterait pas cet impôt greffé sur des bosses, sur des jambes de bois, sur des paralysés, sur des difformités ou des infirmilités de toute nature.

Eh bien ! il n'en va pas ainsi que le bon sens permettait d'en juger.

La commission sénatoriale de l'armée a cru faire œuvre de résistance suffisante en ajoutant quelques dispositions sans grande importance au texte du projet de loi qui lui était soumis par la Chambre. Elle a augmenté de cinq années la durée du service dans la réserve de l'armée territoriale, elle a organisé tout un système de dispenses facultatives en faveur des indigents qui seront reconnus favorables aux menées électorales du gouvernement, mais elle s'est bien gardée de considérer que les estropiés, les manchots, les nabots, les incurables étaient déjà bien assez taxés par la nature sans qu'il fût besoin de leur imposer une contribution en argent.

— Mais, avons-nous entendu dire à la Chambre haute, il y a des infirmes qui sont riches ; leur argent ne vaut-il pas, au point de vue du Trésor, celui des gens bien portants ?

En vérité, l'argument est plaisant. Tant mieux pour ceux qui sont riches ! La fortune leur est, à ceux-là, un mince adoucissement aux misères inhérentes à leur état. Autant s'en débarrasser tout de suite alors et s'attribuer leurs biens sous prétexte que leur constitution difforme ou débilitée les rend impropres au service militaire. A Sparte on procédait aussi sommairement, mais au moins apportait-on dans le triage un esprit d'équité qu'on serait en peine de retrouver dans les inventions de nos législateurs salariés. Un nouveau-né apparaissait-il comme une non-valeur au point de vue de la défense du pays, ses moyens physiques semblaient-ils inférieurs à sa tâche future de citoyen, on l'exécutait purement et simplement sans s'en prendre à sa bourse, comme on exécute un ministre écopé et dépourvu de prestige. On n'avait pas encore imaginé, en ce temps-là, la taxe sur les difformités.

Et s'il prenait fantaisie au peuple de réclamer à son tour un impôt sur les gibbosités morales, sur les ankyloses cérébrales, sur l'anémie intellectuelle de ses représentants, combien peu d'indemnités mensuelles sortiraient intactes des bureaux de la question pour aller remplir les sacoches toujours béantes de nos faiseurs d'économies !

FRANÇAIS ET ALLEMANDS EN ITALIE

Voici un tableau plus éloquent que nos dissertations. Il contient des détails curieux. Il fait connaître les droits de douane que l'Italie vient d'établir sur les marchandises

J'ai décidé alors que vous rempliriez les fonctions de gouvernante auprès du jeune baron.

Gouvernante d'un enfant de six semaines ! cela s'était-il jamais vu, et de quoi pouvait avoir besoin ce jeune baron, si ce n'est des soins de sa nourrice ?

— Avez-vous vu Méa ? c'est le nom de la nourrice, très brave femme en vérité, santé robuste, caractère excellent. Oui, elle est douce comme un mouton et vous n'aurez pas à vous en plaindre ; seulement, sa nature épaisse lui procure de lourds sommeils qui m'inquiètent pour mon fils. C'est là où je réclame votre attention, je vous donne pleins pouvoirs pour la réveiller dès qu'il criera sans se faire entendre d'elle. En outre, vous veillerez à la toilette de l'enfant, car cette femme n'a aucun goût et ne saurait pas le costumer suivant les circonstances.

Dorothée, qui était entrée discrètement pendant cette courte conversation et qui faisait semblant d'arranger les oreillers et les couvertures de la chaise-longue où sa maîtresse était assise, soulevait chacune de ces paroles d'un hochement de tête qui signifiait :

— Mieux valait encore mon voisinage que celui qu'on vous donne.

Ce fut le sourire aux lèvres, sourire railleur et impertinent, qu'elle accompagna Giselle chez le baron Wilhelm.

de provenance française et allemande à partir du 4^{er} mars.

On remarquera la différence des prix par 100 kilogrammes :

	France	Allemagne
Papier blanc.....	20	15
— doré, peint ou de couleur.	60	25
Lithographies, gravures, etc.....	200	100
Cartonnages.....	120	80
Livres imprimés, en feuilles.....	20	libre
— — reliés.....	40	20
Registres cartonnés ou en feuilles.	40	20
— — reliés.....	60	40
Fleurs artificielles..... le kilog.	30	15
Piano.....	150	90
Piano..... la pièce	300	180
Marchandises, objets d'ivoire, de nacre et d'écaillé.....	300	150
Objets en corne ou en os.....	300	150
Eventails ordinaires.....	200	100
— — riches.....	600	200
Amidon ordinaire.....	12	8
— — fin, supérieur.....	18	12
Baguettes dorées et polies.....	100	70
Jouets en bois.....	90	75
Petits objets en bois sculpté.....	80	18
Savons parfumés.....	100	40
— de glycérine.....	140	60
Huiles parfumées.....	200	100
Couleurs d'aniline (goudron de houille en pain).	125	libre
— — liquides.....	70	libre
Extraits de couleurs.....	30	12,50
Couleurs en tablettes et poudre..	30	12,50
Verois à l'alcool.....	50	30
Encre.....	24	15
Fusils (entiers)..... le cent	1.000	800
Parties diverses du fusil.....	400	300
Revolvers et pistolets.....	1.000	350
Cartouches vides sans amorces..	90	60
— — avec — —	225	150
Cartouches chargées.....	375	250
Epingles, aiguilles.....	150	100
Bijoux en or..... l'hectogr.	20	14
— en argent.....	16	10
Sucre brut.....	94	75
— raffiné.....	108	90
Chocolat.....	170	140
Huiles volatiles ou essences, le kil.	10	3

L'Italie a majoré les produits de :
 50 0/0 pour les fils, tissus de laine, coton, chanvre, lin ;
 50 0/0 pour tissus de soie ou mi-soie ;
 100 0/0 pour tissus de soie de couleur ;
 20 0/0 pour métaux ;
 50 0/0 pour quincaillerie !
 Ce sont les représailles attendues. A nous de prendre des mesures analogues et surtout d'y tenir la main.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La réunion électorale du 22 avril

Voici le procès-verbal de la réunion des électeurs républicains tenue dimanche au foyer du théâtre :

Après la formation du bureau, composé de MM. G. Terrien, président, Victor Boret, Paireault, assesseurs, Pichot, secrétaire, la séance a été régulièrement ouverte.

Les électeurs présents à cette réunion ont aussitôt procédé à la nomination des membres du Comité, dont la mission a pour but de choisir les candidats au futur Conseil municipal. Ce Comité a été composé de quinze membres, plus cinq comme suppléants en cas d'absence ou d'empêchement.

L'appartement de l'héritier présomptif se composait de trois pièces meublées avec luxe.

La première servait d'antichambre. Dorothée s'y arrêta et pria M^{lle} Duparc de s'y asseoir. Elle allait voir si on pouvait entrer chez M. le baron.

Si Giselle avait pu rire, certes, elle n'aurait pas manqué de trouver le côté comique de cette situation, mais on ne lui en laissa pas le temps. Dorothée revint presque aussitôt, et, marchant sur la pointe des pieds avec affectation pour avertir M^{lle} Duparc d'en faire autant, elle la prévint que M. le baron les attendait.

C'était une précaution fort inutile de marcher sur la pointe des pieds, car le parquet des trois pièces était couvert de lapis épais.

Les portes étaient en outre revêtues d'un double battant capitonné, afin d'empêcher tout bruit extérieur de troubler un si précieux sommeil.

(A suivre.)



Voici les noms des citoyens élus pour former le Comité :

MM.

Dafresne, rue de Fenet.
 Georges Cormier, rue de Fenet.
 Guibert, René, fils, au Petit-Poy.
 Coulon, propriétaire, au Petit-Poy.
 Boret, Victor, négociant, rue St-Nicolas.
 Paireault, vétérinaire, rue de Poitiers.
 Milsonneau, rue Nationale.
 Grosbois, rentier, sur les Ponts.
 Remy, tailleur, rue du Pressoir-St-Antoine.
 G. Terrien, Grand'Rue.
 Renard, épicier, rue de la Visitation.
 Voelker, photographe, rue d'Orléans.
 Martin, épicier, rue Dacier.
 Bourguignon, fabricant de gants, rue Saint-Nicolas.
 Lamy, baraliste, rue d'Orléans.
 Hermé, à la Croix-Verte.
 Lemoine, rue du Pavillon.
 Pichot, rue du Portail-Louis.
 Bouteaud, entrepreneur, Grand'Rue.
 Sarget fils, rue de la Grise.

Le Comité ainsi constitué selon les règles, principes et coutumes démocratiques, se trouve investi de l'autorité nécessaire pour remplir son mandat. En conséquence, il fait appel à la bonne volonté et à l'union de tous les républicains soucieux d'user en hommes libres de leurs droits d'électeurs.

Il recevra avec reconnaissance tous les avis et renseignements pouvant l'aider et guider son choix dans l'œuvre qu'ils ont à accomplir.

Le président du Comité, G. TERRIEN.

Nous devons rappeler au lecteur que M. Voelker, photographe, a protesté hier contre l'inscription de son nom sur la liste du Comité.

Le correspondant du *Patriote* complète ainsi le procès-verbal du président de la réunion :

« Les cinq membres suppléants choisis sont : MM. Coulon, propriétaire ; Lemoine, percepteur ; Pichot ; Bouteau, entrepreneur, et Sarget fils.

» Le président a dit que les électeurs tenaient à ce que leur droit fût maintenu, qu'ils voulaient choisir eux-mêmes leurs candidats et qu'ils ne subiraient pas une liste qui leur serait imposée. Il a ajouté que le comité qui venait d'être nommé prendrait dans le dernier Conseil les éléments de la nouvelle liste et la compléterait par des hommes dont les convictions républicaines lui sont connues et qu'il reconnaît les plus dignes de la confiance du corps électoral.

» Dimanche, à la même heure, il y aura une autre réunion et le comité présentera à l'assemblée la liste qu'il aura dressée.

» Un électeur demande la parole et dit que les candidats devraient faire connaître la ligne de conduite qu'ils suivront et qu'ils devraient présenter leur programme.

» Le président lui répond que les séances du Conseil étant publiques, chacun connaît la conduite des anciens conseillers municipaux et leurs votes dans les délibérations ; pour les candidats nouveaux, le comité ne choisira que des hommes qu'il connaît ; il croit donc qu'on ne doit pas demander aux candidats un mandat impératif.

» Le même électeur reprend qu'il n'a pas eu l'intention de demander aux candidats le mandat impératif qui est la démission du candidat donnée d'avance pour le cas où il s'éloignerait de son programme. Mais il demande simplement que le comité élabore un programme et que ce programme soit accepté dans ses grandes lignes par les futurs candidats.

» Le président répond qu'il accepte la proposition de l'orateur et qu'à la prochaine réunion, le comité soumettra aux électeurs la liste des conseillers municipaux et leur programme.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur donnera son premier concert d'été dans le Square, dimanche prochain 29 avril, à 3 heures du soir.

Programme

1. Allegro..... LEROUX.
2. Le Grand Mogol, fantaisie.....
3. Le Chant du ciel, grande valse..... STRAUSS.
4. Verre en main, polka..... FAHRBACH.
5. Le Siège de Tuyen-Quan, fantaisie épisodique avec chœur à 4 voix.....
6. Le Grand Patriote..... MULLOT.

Le Chef de musique, Y. MEYER.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 21 avril 1888 :

M. Ginot, major du 27^e régiment de dragons, a été désigné pour occuper le même emploi à l'Ecole d'application de cavalerie.

M. Buhecker, capitaine commandant au 13^e régiment de dragons, a été désigné pour occuper un emploi d'adjudant-major à l'Ecole d'application de cavalerie.

COLLÈGE DE SAUMUR

M. Salinié Louis, élève du collège, vient de subir avec succès, devant la faculté des sciences de Poitiers, l'examen du baccalauréat ès-sciences complet.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Pierre Guédon, sergent au 68^e de ligne, vient de se signaler à Issoudun dans un incendie qui menaçait l'existence des habitants de la maison.

Le premier il donna l'alarme et fut assez heureux de sauver, au péril de ses jours, une jeune fille que la fumée asphyxiait et qui avait toute retraite interceptée par les flammes.

Cette noble et courageuse conduite a valu à notre compatriote une citation à l'ordre du jour du 9^e corps d'armée.

DIRECTION DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DE MAINE-ET-LOIRE

A partir du 4^{er} mai 1888, la commune de Saint-Sauveur-de-Landemont, dépendant précédemment du bureau de poste de Saint-Laurent-des-Autels, sera desservie par le bureau de Champtoceaux.

Le Directeur, THIÉRY.

ANGERS. — Le drame de la rue Baudrière. — Lundi matin, vers huit heures, un drame mettait en émoi les habitants de la rue Baudrière.

La femme Gachez, rentière, qui habitait seule au second étage du n^o 8, s'est jetée par la fenêtre de sa chambre dans la cour de la maison.

Les voisins, témoins de cette chute effrayante, s'empressèrent de relever la malheureuse et coururent prévenir la police.

M. le docteur Jagot, mandé en toute hâte, arriva et constata que cette femme n'avait aucune fracture. Toutefois le médecin a ordonné le transport de la blessée à l'hôpital.

On attribue cette tentative de suicide à un dérangement cérébral.

Une épidémie de suicides. — Décidément c'est une véritable épidémie de suicides qui sévit sur la ville d'Angers.

La semaine dernière nous signalions deux morts violentes et volontaires qui se sont produites le même jour.

Le matin, c'était un nommé Viau, charpentier, qui se tirait un coup de revolver au cœur, rue de l'Espine.

Le soir, c'était un inconnu qui se jetait dans la Maine en enjambant le parapet des grands ponts.

Dans l'après-midi, un troisième individu avait essayé de se pendre à un arbre sur le boulevard de Nantes : il n'a pas réussi.

Lundi matin, 23 avril, c'était la femme Gachez qui se précipitait du deuxième étage sur le pavé, rue Baudrière. On a lu plus haut les détails de ce drame.

A la même date, vers midi et demi, un homme mettait encore fin à ses jours, rue Saint-Nicolas, n^o 27. Voici en quelles circonstances :

Le nommé Schneider, Jacques, chiffonnier, se livrait à la boisson, et, une fois ivre, était mécontent de tout le monde.

Ses voisins constataient que l'abus de l'alcool lui troublait les idées et ils avaient peur qu'il n'incendiat la maison.

Dès la semaine dernière, il s'était renfermé dans sa chambre et avait allumé un grand feu. Tout l'escalier était rempli de fumée. On courut prévenir la police. Les agents forcèrent l'entrée et trouvèrent l'irrogant assis devant son foyer ; il avait ébranché sa paille et en faisait brûler le contenu pour se réchauffer, au risque de communiquer le feu à la chambre et de périr lui-même dans les flammes.

Dans la matinée d'hier, il eut une discussion avec sa femme ; puis, profitant de l'absence de cette dernière, il attacha une corde à la poignée de sa porte et se pendit à l'ex-

terieur. Les pieds du malheureux traînaient sur les marches. Quelques instants après, une voisine qui montait à son domicile aperçut ce triste spectacle et vint avertir la police. Les agents coururent couper la corde, mais il était trop tard. Schneider était étranglé. Il avait quarante-quatre ans.

(Journal de Maine-et-Loire.)

CHOLET. — Les personnes qui désormais visiteront Cholet pourront voir, non pas l'obélisque, mais la pierre druidique.

On écrit de Cholet au Ralliement :

« La Pierre de la Garde, celle dont le Conseil municipal a décidé le transport au Mail, a été péniblement placée, vendredi matin, sur un énorme camion venu de Nantes. Après plusieurs heures d'efforts inouïs, les seize bœufs et le cheval qui étaient attelés au véhicule, ont fini par l'ébranler, et il s'est mis péniblement en marche. Mais au détour du chemin, dit de la Boumière, le sol a cédé sous le poids du monstrueux monolithe (on dit qu'il pèse plus de 30,000 kilos), une des roues du camion a pénétré de dix centimètres dans le sol, et c'est vainement que jusqu'à la nuit l'aiguillon, le fouet, les jurons ont stimulé l'attelage, qui, exténué de fatigue et de besoin, n'a plus voulu tenter de faire un pas en avant. Le bloc de granit est donc resté en route; des centaines de curieux ont été la voir sur son char immobilisé. Nous croyons savoir que l'opération sera reprise lundi.

« On a préparé, au Mail, dans la partie basse au sud-ouest, un emplacement pour recevoir la Pierre de la Garde. Elle sera mise, debout, au bord de la petite rivière, et cachera aux regards indiscrets les amours des canards qui y prennent leurs ébats.

« Durant les sombres nuits, les ombres des Druides viendront la visiter et lui diront : « Pourquoi l'a-t-on amenée ici, toi que tant de siècles avaient respectée?... Tu devais rester où nous l'avions installée. » Mais les hommes d'aujourd'hui ont la manie de vouloir tout changer de place.

« Et, de leur côté, les ondines de la petite rivière, regrettant les rayons du soleil que leur enlèvera la Pierre, verseront des larmes en murmurant : « Que viens-tu faire ici ? Tu es laide et tu enlaidis notre empire ! » Là-bas, sur ton coteau, dans un grandiose paysage, tu faisais peut-être bon effet. Ici, la masse informe nous fait peur, et nous prévoyons que, bientôt, tout Cholet attristé dira : Le Mail est bien malade : il a la Pierre !... »

Incendie à Tours

Hier matin, vers 3 heures, le feu a pris dans l'importante manufacture de poterie et de porcelaine de MM. Maurice et Poupeau, située sur le quai du Vieux-Pont, à Tours. Un jeune homme, demeurant dans une maison voisine, fut réveillé par la fumée et le bruit : il se leva et aperçut les flammes qui dévoraient le magasin. Il donna l'alarme; les clairons des pompiers se hâtèrent de sonner la générale dans les rues de la ville.

M. Maurice, réveillé par des voisins, accourait aussitôt et cherchait à pénétrer dans le bureau pour sauver les livres de caisse. Mais déjà les flammes avaient gagné le local et il fut impossible à M. Maurice d'y pénétrer.

Le feu put exercer ses ravages sans être combattu pendant près d'une heure. La première pompe qui arriva sur le théâtre de l'incendie, celle de l'école de la rue de la Caserne, n'y fut amenée qu'à quatre heures par les habitants du quartier. Une demi-heure après celle de Saint-Pierre-des-Corps arrivait. Les secours furent d'ailleurs assez mal organisés et surtout tardifs. Une pompe, mise en batterie entre le bâtiment d'habitation et le bâtiment inondé, qui renfermait les magasins, les bureaux et les écuries, ne put être maintenue en cet endroit à cause de la chaleur.

Le bâtiment de droite, s'étendant de la rue Saint-Pierre-des-Corps au quai, se compose d'un rez-de-chaussée, servant de remise et d'atelier d'emballage, et d'un premier étage, servant de magasin, où sont collectionnés tous les échantillons; à l'une des extrémités, sont les bureaux; il a été détruit plus d'à moitié avec ce qu'il contenait.

Les bureaux ont été anéantis; les livres ont été brûlés; le coffre-fort est tombé dans

la cave à la suite de l'éroulement du plancher.

A l'autre extrémité, une partie a pu être préservée ainsi que les écuries.

La moitié des magasins et la presque totalité des marchandises qui se trouvaient dans les éboussements ont été également la proie des flammes.

Les pertes pour l'association sont évaluées de 80 à 100 mille francs et pour la famille Durand-Deguette, propriétaire de l'immeuble, à 50,000 fr.

Toutes ces pertes sont couvertes par des assurances à la Générale.

MM. Maurice et Poupeau sont assurés pour 120,000 fr. seulement et le dernier inventaire de la maison en marchandises et matériel serait de 220,000 fr., chiffre qui serait encore au-dessous de la valeur actuelle.

On pense que les causes de ce sinistre sont accidentelles.

La plupart des notabilités militaires et civiles étaient présentes sur le lieu du sinistre.

Les pompes de la ville, de l'Etat et d'Orléans ont fonctionné pendant toute la durée de l'incendie.

POITIERS. — Une petite manifestation boulangiste s'est produite dimanche soir à la ménagerie Pezon. L'orchestre ayant joué « En revenant de la revue », un grand nombre de spectateurs ont crié : Vive Boulanger ! et redemandé l'air de Paulus.

Un monsieur ayant voulu protester en disant : A bas Boulanger ! les cris de vive Boulanger ! ont repris de plus belle.

L'entrée du dompteur dans la cage a mis fin à la manifestation.

ORAGE ET GRÊLE. — Un orage assez violent a éclaté lundi dans la journée, vers 2 heures 1/2, sur la ville de Poitiers et certaines communes environnantes.

Malheureusement, cette fois, la grêle est entrée en scène et a ravagé le Porteau, Auxances, Migné et plusieurs autres villages.

La grêle est tombée en si grande quantité que dans certains endroits on aurait pu la ramasser à la pelle.

LE SOSIE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Un honorable négociant de la rue Damas, au Mans, qui se trouvait samedi dernier à Paris, a été victime d'une singulière aventure qui est ainsi rapportée par *La Sarthe* :

« Notre compatriote porte toute sa barbe — une barbe blonde, comme celle du général Boulanger, — et samedi dernier il était coiffé d'un chapeau haute forme blanc, — une coiffure qu'effectue également le général.

« Or, vers midi, notre compatriote se rendait au bureau télégraphique de la Bourse pour expédier une dépêche à sa femme.

« Tout-à-coup, alors qu'il montait les marches, il entendit près de lui quelqu'un s'écrier : « Tiens, voici le général. » Aussitôt on l'entoure, on le presse, des cris de : « Vive Boulanger ! » se font entendre et il se sent enlever par quelques bras vigoureux qui le portent jusqu'au haut de l'escalier.

« Le négociant veut s'expliquer, mais le brouhaha est indescriptible. Il lui faut donner des poignées de main, recevoir des félicitations, et les cris de : « Vive Boulanger ! » continuent toujours.

« Enfin des agents de police percent la foule et l'un d'eux parvient à l'aborder. « Mon général, lui dit-il, voulez-vous que nous vous dégagions ? » — « Mais je ne suis pas le général, répond notre compatriote ; je lui ressemble, voilà tout. »

« Les agents de police comprirent et l'aiderent à gagner le bureau télégraphique pendant que les badauds s'amassaient et commentaient la visite du général Boulanger à la Bourse.

« En descendant du bureau télégraphique, notre compatriote eut le soin de s'en-tourer le cou et la barbe d'un foulard et de tenir à la main, enveloppé dans un journal, son chapeau blanc.

« Grâce à cette précaution, il put gagner tranquillement l'un des restaurants de la place et déjeuner.

« Mais, tout autour de lui, il entendit encore parler de la visite inattendue que le général Boulanger venait de faire à la Bourse. »

LE BOULANGISME EN BRETAGNE

Nous tenons de bonne source que M. Le Hérisse, prétextant la nécessité de rendre compte de son mandat à ses électeurs d'Ille-et-Vilaine, se propose de commencer très prochainement une tournée de conférences boulangistes dans le département.

Saint-Servan, dit-on, aurait le privilège de recevoir un des premiers la bonne semence. Il ne serait même pas impossible que sa venue fût une des surprises que réserve aux Servantais la lutte ouverte pour les prochaines élections municipales.

RETOUR DE PRISONNIERS DE 1870

Nous lisons dans le *Journal du département de l'Indre* :

« Une dépêche, paraît-il, aurait annoncé, à Issoudun, que les sieurs Guinet, ancien sergent-major au 4^e de ligne, autrefois en garnison à Issoudun, Jusserand et Garlo-peon et un quatrième soldat de la commune de Segry, faits prisonniers en 1870, considérés comme disparus depuis cette époque, sont compris dans l'amnistie du nouvel empereur d'Allemagne et seraient en route pour rentrer à Issoudun. »

LE VERTIGE DES FUMEURS

M. le docteur Decaisne a lu jeudi, à l'Académie de médecine, un travail sur un sujet qui intéresse bien des gens, il s'agit du vertige des fumeurs.

Le fumeur intoxiqué par la nicotine éprouve un sentiment de vide extrême, il lui semble qu'il va perdre entièrement connaissance. Etranger à tout ce qui se passe autour de lui, il fait les plus grands efforts pour fixer ses idées qui s'échappent, et il ne peut y parvenir.

Pendant ce temps, les mouvements sont incohérents, les organes des sens subissent les impressions les plus trompeuses. Tout semble tourner autour de lui, et s'il ferme les yeux, son ouïe, tout son corps éprouve la sensation de ce tournoiement.

Sur les 63 sujets que M. le docteur Decaisne a observés, 49 étaient âgés de cinquante à soixante-six ans. Ils avaient des vertiges, surtout quand ils fumaient à jeun.

Un grand nombre présentaient en outre des troubles digestifs, constants, des sueurs abondantes, de l'insomnie, des palpitations, des intermittences du pouls, des troubles de la vue, de l'angine granuleuse, des crachements de sang, etc.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'un certain nombre de vertigineux étudiés par le docteur Decaisne avaient été traités à Paris ou en province, par une erreur de diagnostic, pour des congestions cérébrales ou des maladies du cœur et soumis à un traitement qui avait considérablement aggravé leur état.

L'un d'eux, dont il raconte l'histoire émouvante, aurait dû la mort à deux saignées faites mal à propos.

Avis aux fumeurs et surtout aux fumeurs à jeun !

THÉÂTRE BÉNÉVENT

QUAI DE LIMOGES.

JEUDI 26 Avril 1888,

Le MISANTHROPE et l'Auvergnat
Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Labiche et M. Michel.

MON ISMÉNIE ou l'Héliotrope de Vancouver
Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Labiche et Delacour.

INTERMÈDES DE CHANT. Romances, chansonnettes et scènes comiques.

Le spectacle sera terminé par :

Jean le Sot, opérette en 1 acte, musique de Pilati.

Bureaux, 7 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES : Galeries, chaises, 2 fr. ; premières, 1 fr. 50 ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 avril.

Nos fonds d'Etat conservent leur fermeté : 3 0/0, 83 07 ; 4 1/2 0/0, 106.97.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,362, soit 13 francs de hausse sur les cours d'avant-hier. Les obligations communales et foncières sont spécialement recherchées par la petite épargne, celles qui n'ayant pas encore atteint le pair laissent ainsi une marge assez large de bénéfices.

La Société Générale s'inscrit à 450 fr.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 607.

L'action de Panama montre de plus en plus de

fermeté et se négocie à 320 francs. Le nouveau rapporteur, M. Henry Maret, a lu son rapport qui est favorable. Le vote de l'urgence sera demandé.

Les Métaux se traitent à 820 fr. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 28 courant.

La Transatlantique s'inscrit à 325. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 31 mai.

La compagnie d'assurances la Foncière-Vie est en progrès soutenu. En 1884 et 1885 elle a distribué à ses actionnaires un dividende de 5 fr. par action ; en 1886, 5 fr. 50 ; en 1887, son dividende s'élève à 7 francs. Cette compagnie est donc entrée plus avant dans la période bénéficiaire et chaque exercice nouveau vient prouver que sa situation est des plus solides.

Le Comptoir d'Escompte cote 1,038 fr. 75.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont très fermes.

Dernières Nouvelles

Berlin, 24 avril.

L'Empereur a passé une très bonne nuit et a eu un peu de fièvre; son état général s'est légèrement amélioré.

La reine Victoria, arrivée dans la matinée à Charlottenbourg, a été reçue à la gare par les princes et princesses impériales qui l'ont embrassée cordialement. Une foule immense a poussé des hurras enthousiastes.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 25 avril, 1 h. 35, soir.

Les ministres ont accompagné ce matin, à la gare d'Orléans, le Président de la République qui partait pour son voyage dans le midi.

Aucune manifestation ne s'est produite.

M. Claverie, directeur au ministère des affaires étrangères, vient de remettre à M. Goblet le memorandum résumant les observations, faites par le ministre du commerce, sur les dernières propositions de l'Italie.

On pense que le traité de commerce avec cette puissance, malgré des divergences considérables, va enfin aboutir.

Une entente commence à s'établir à ce sujet grâce à l'influence personnelle du général Menabrea.

Plusieurs députés viennent de se faire inscrire pour combattre aujourd'hui l'élection de M. Florens.

L'issue du débat est très douteuse; tout dépendra des incidents de la discussion.

BOURSE DE PARIS

DU 24 AVRIL 1888.

Rente 3 0/0.	82 05
Rente 3 0/0 amortissable.	84 90
Rente 4 1/2 (nouveau).	107 »
Obligations du Trésor.	518 »

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de *Petits Pois* et *Haricots verts* de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 4 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des **Complets** Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Valenciennes, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Baux-Forêts, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR

Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANCS D'ACQUITTÉS

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

1888

LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE
AUX enchères publiques,
En trois lots
DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Douces et des Verchers,
Consistant en: Maison et Dépendances, Jardin, Clos et Terre,
Dépendant tant de la communauté ayant existé entre le sieur Alexis GAMBILLON et la dame Angélique OLLEAU, son épouse, que de la succession de cette dernière.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, le DIMANCHE 13 MAI 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution de 1^{er} d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré; 2^o d'un autre jugement par défaut rendu par le même Tribunal, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, aussi enregistré;

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. L. A. ANIS, commis-greffier près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M^{me} Angélique Olleau, veuve du sieur Alexis Gambillon, en son vivant demeurant à Douces, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal civil de Saumur en date du douze février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Demandeur, ayant M^e LE RAY pour avoué,

Contre :
1^o M. Auguste Gandillon, maçon, demeurant à Fosse, commune de Cizay;

2^o M. Jean Pelleau, journalier, demeurant à Doué, au nom et comme tuteur naturel et légal de Marie Polleau, sa fille mineure;

3^o M^{me} Louise Gandillon, épouse du sieur René Coiffard, marchands ambulants, ayant demeuré ensemble à Saumur et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, ledit sieur Coiffard pris pour la validité,

Défendeurs détaillants ;
En présence ou en l'absence après

qu'il aura été dûment appelé de M. Auguste Gandillon, maçon, demeurant à Fosse, commune de Cizay, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Marie Polleau,

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après en trois lots.

DÉSIGNATION
Commune de Douces

1^{er} Lot.
Une maison, sise à Douces, au canton du Moulin, élevée sur caves, composée d'une chambre, grenier au-dessus, deux caves creusées dans le rocher, cour, courtoire, puits commun avec M. Robin-Maillet, petit jardin, joignant au couchant, au midi et au nord Robin, au levant un chemin.

2^o Un petit clos planté en vigne, renfermé de murs de tous côtés, contenant environ quatre ares, joignant au couchant Robin, au levant le même, au midi Girard, au nord le jardin ci-dessus.

Mise à prix : quatre-vingts francs, ci..... 80

3^o Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Basses-Landes, joignant au nord Catroux, au midi le Rousseau, au couchant Gourineau, au levant Cadet.

Mise à prix : quarante francs, ci 40

Commune des Verchers

3^o Lot.

Six ares environ de terre, autrefois plantés en vigne, situés au canton des Basses-Landes, joignant au nord le chemin, au levant Jacques Derouineau, au midi représentant Guitton, au couchant Cadet-olleau.

Mise à prix : quarante francs, ci..... 40

Total des mises à prix : cent soixante francs, ci..... 160

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;

2^o A M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué sous-signé, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n^o 1.

EXTRAIT
De jugement d'interdiction.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 14 avril 1888, enregistré et signifié.

Il résulte que le sieur Camille HARDOUIN, propriétaire, domicilié à Saint-Cyr-en-Bourg, se trouvant actuellement à l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire,

A été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait certifié sincère et véritable par le soussigné, avoué de la dame Louise Naudin, épouse dudit sieur Hardouin, demanderesse.

Saumur, le 24 avril 1888.

LECOY.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de saisie-exécution.

Le LUNDI 30 avril 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Comédie, n^o 23, ancienne maison PICHERRIT et VOISIN,

Il sera vendu :

Une très belle salle à manger en chêne sculpté, un meublement de salon en acajou garni en damas bleu, armoire à glace, bois de lits, commode-toilette, guéridons, console, table style Henri II et autres, fauteuils, chaises, grandes glaces, pendules, flambeaux, rideaux, tapis, objets d'étagères, tableaux, gravures, plats et assiettes en vieille faïence, volutes; Matelas, couettes, traversins, oreillers, édredon, nappes, serviettes, essuie-mains, cheval, équipages, charrettes à limon et à bras, quatre cents sacs en toile et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A Vendre ou à Louer

Le CHATEAU de LA MOTHE

Situé commune de Saint-Lambert-des-levées,

à 2 kilomètres de Saumur

S'adresser à M^e LE BARON,

notaire, ou à M. LANGLOIS,

expert-comptable.

Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD,

rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER,

notaire, place de la Bilange. (46)

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A LOUER
Pour la Toussaint prochaine (1888)
LA FERME
DE
GRAVOUILLEAU

Sise à Chétigné, commune de Distré,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables,

Le tout d'une contenance de 6 hectares 19 ares 97 centiares.

On adjoindrait à la location, à la convenance du preneur, environ

1 hectare 22 ares de la Terre-de-France, Située sur la route du Coudray, entre le Coudray et Chétigné.

Pour tous renseignements : S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Fils de fer galvanisés pour la vigne, Ronce artificielles, Grillage galvanisés, Outils et Meubles de jardins.

Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Etudes de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17, et de M^e DISCRY, notaire à Vihiers (arrondissement de Saumur).

A VENDRE
à l'amiable,
UNE MAISON

Située à Vihiers, Place Saint-Jean,

Actuellement occupée par M. GARNAUT et M^{me} SEGOL,

Revenu annuel : 350 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, ou à M^e DISCRY, notaire à Vihiers.

A VENDRE

EXCELLENTE JUMENT BAIE

Beaucoup de fond, onze ans, se monte et s'attelle. Prix 600 fr.

S'adresser à M. DE LA MOTHE, château d'Isoré, par Avoine.

AVIS

Madame CHAGNEAUD, gérante du Mes des Elèves-Officiers de Saumur, prévient le public qu'elle ne reconnaîtra aucun engagement qui ne porterait pas sa propre signature.

ON DEMANDE une bonne domestique, bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^o Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.
Saumur, imprimerie de PAUL GODRY.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS																						
SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR.				ANGERS — SAUMUR — TOURS																		
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir														
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 29			
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 18	10 08			
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Vivry	»	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 38	»	12 31	4 07	6 36	»		
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	(dép.)	9 29	5 2	»	9 20	Noyant-Méon	»	8 59	13 59	2 13	4 04	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 30	6 49	10 34		
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelay	9 40	5 11	5 17	9 31	Saumur(a)	»	9 27	13 57	»	4 30	6 53	10 30	Saumur(a)	»	7 48	9 34	12 44	4 30	6 49	10 30		
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42	(dép.)	»	9 27	13 57	»	4 31	6 53	10 30	— (dép.)	»	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30		
Thouars	2 53	8 1	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	Varennes	»	9 05	9 48	1 01	4 45	7 30	11 10	Port-Boulet	»	8 52	9 20	9 57	1 45	5 01	7 50	11 10	
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52						Langais	»	4 26	8 59	10 10	1 53	4 46	7 59	11 10	Langeais	»	4 26	8 59	10 10	1 53	4 46	7 59	11 10
Poitiers	»	16 33	»	»	3 5	»	12 12						Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 49	11 49	Tours	»	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 49	11 49